

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 MARS 2020

OBJET / GAIA

**Travaux église St
Laurent :
approbation du plan
de financement de la
DRAC**

**DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020**

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme. Aizpuru, adjointe rappelle aux membres du Conseil municipal le projet de travaux de « nettoyage et consolidation du retable maître-autel » conservé en l'église Saint-Laurent Diacre s'élevant à 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

Par correspondance en date du 14 octobre 2019, la Commune a sollicité l'aide de l'Etat-Ministère de la culture et ses services, la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques, demandent à la Commune de statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Vu la délibération de la Commune n°25-02-2019-006 approuvant le projet de restauration de l'église – 3^{ème} phase – correspondant aux travaux de restauration intérieure et extérieure de la nef et de son porche ;

Considérant la demande de subvention de la Commune ;

Considérant la proposition d'aide financière de l'Etat – Ministère de la culture, en date du 7 février 2020 ;

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :


- approuve les travaux d'entretien pour la restauration du retable maître autel de l'église Saint-Laurent ;
- sollicite l'aide de l'Etat-ministère de la culture ;
- approuve le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat-ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :

- Montant de la dépense subventionnable : 5 000 € HT
 - Participation de l'Etat-Ministère de la culture, 50 % du montant subventionnable : 2 500 €
 - Participation de la Commune : 3 500 € (compris TVA) réalisée par l'autofinancement
- s'engage à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la Commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la Commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020